1er semestre 2019 - n°142
Le numéro : 2,30 €

Les Nouvelles de l'Association

- L'EDITORIAL DU PRESIDENT
- LA VIE DE L'ASSOCIATION
- LES ACTUALITES
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

UNA

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- Le mot du Président 3

VIE DE L'ASSOCIATION

- Compte-rendu du séminaire 4
- Le SPASAD, interview d'Ulysse Perez 6
- Hommage à Janine Benech & André Carville 7
- Les aidants : bilan - La journée départementale des aidants 8

ACTUALITÉS

- Le CLIC 7 et la MAIA 94 OUEST 9
- Grand âge et Autonomie 10
- A la recherche de personnel ! 12
- Rapport sur l'utilité de l'aide et des soins à domicile 13

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry sur les rails par André Carville & Pierre Muse 18

Le mot du président

Bien que les premiers résultats de l'évaluation sur l'expérimentation SPASAD portée par l'ARS IDF montrent la pertinence d'une réponse coordonnée du service d'aide et de soins au bénéfice des personnes âgées et handicapées à domicile, la question de la coordination des financements et des financeurs (ARS et le Conseil Départemental) fait encore défaut.

En accord avec les fondements de notre association, nous continuerons donc à organiser cette réponse de manière coordonnée.

Le SAAD « Service d'aide d'accompagnement à domicile » connait toujours des difficultés quant à sa tarification. C'est malheureusement un signe de la non-reconnaissance du travail effectué par Âges et Vie par le Conseil Départemental. Peut-être qu'un jour, le Département nous reconnaitra en tant que partenaire. Âges & Vie maintient donc sa position auprès du Conseil Départemental pour la reconnaissance d'un tarif juste.

Âges et Vie est tarifé à 20,25 € depuis 4 ans, ce qui est bien loin du coût réel de 25 €. Notre association a décidé de ne pas faire payer cet autre reste à charge supplémentaire de 4,75 € aux bénéficiaires. Il s'agit bien d'une posture qui est en cohérence avec nos valeurs, faire autrement serait nous y faire renoncer : Article 1 des statuts précise qu'Âges et Vie doit « apporter une réponse globale à des problèmes médicaux-sociaux, adaptée aux besoins spécifiques des personnes fragilisées par le handicap, la maladie, l'âge, l'isolement en respectant les choix, les lieux de vie de chacun... ». Réfléchir ensemble à un nouveau modèle de financement semblerait tellement simple et pourtant.

Depuis 2002, Âges & Vie est porteur du CLIC 7 « Centre Local d'Information et de Coordination » et depuis 2012 de la MAIA « Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie ». Les équipes poursuivent des actions de développement afin d'affirmer auprès du Conseil Départemental et de l'ARS « Agence Régionale de Santé » la nécessité que le CLIC et la MAIA ne soient pas divisés ce qui serait contraire au principe affirmé, à savoir la lisibilité de la réponse apportée aux personnes fragiles.

Aussi, il est temps pour nous de renforcer notre mobilisation pour construire une réflexion partagée avec les acteurs du territoire et notamment en direction des communes qui sont de fait des acteurs incontournables de la mise en œuvre des politiques publiques tant pour ce qui concerne le médical, le médico-social que le social.

Notre association souhaite à travers une démarche projet impliquer, rassembler, fédérer l'ensemble des acteurs (association de malades, d'aidants… professionnels, libéraux, institutionnels…) pour construire une réponse organisée et coordonnée. Cette réponse devra faciliter la proximité ainsi que la lisibilité des parcours de vie et de soins des personnes.

Gageons que l'ARS et le Conseil Départemental décident de travailler en collaboration et en associant la ville et tous ces acteurs pour créer ce qui pourrait être une maison Locale de l'Autonomie Santé. Un projet de lieu d'information pour tout public, et particulièrement pour les personnes les plus démunies en les accompagnant dans les démarches leur permettant de mieux vivre à domicile.

Tout cela passe aussi par la reconnaissance et ensuite la valorisation des salariés dans la mise en œuvre de notre projet. Force est de constater qu'il nous reste beaucoup de travail à faire pour mettre en lumière ces métiers et ces professionnels qui travaillent dans l'ombre pour permettre aux plus fragiles d'exister encore. Alors, à ÂGES ET VIE nous avons décidé d'agir…

Le Président

Christian HERING

Compte-rendu du Séminaire

Le séminaire annuel des administrateurs d'Âges et Vie est un temps important d'échange à partir de l'activité réalisée par chaque service qui permet de faire un bilan :

Pour le SAAD – service d'aide à domicile - le SSIAD – service de soins à domicile – le SSIAD renforcé, les équipes ESA, l'objectif est de répondre rapidement aux besoins des personnes tout en veillant aux conditions de travail des salariés. Ces services coordonnés en SPASAD favorisent la prise en charge globale de la personne et le respect de son projet de vie : les interventions sont coordonnées. Le SSIAD renforcé permet de mieux répondre aux situations de crise à domicile et d'éviter ainsi des hospitalisations.

Une diététicienne est venue renforcer nos équipes grâce au financement de la Conférence des Financeurs. Son rôle est de favoriser une meilleure adaptation de l'alimentation des bénéficiaires, de prendre en compte les troubles de la déglutition, de prévenir les risques de déshydratation et de dénutrition.

Le pôle rééducateurs, quant à lui oriente ses activités vers la prévention pour les personnes aidées et la formation des intervenants sur les risques professionnels : prévention des chutes, adaptation des logements, gestes et postures au travail.

Les ressources humaines

Sans les salariés, l'activité d'Âges et Vie ne peut pas se réaliser. Des démissions de personnel encadrant ont été actées pour différentes raisons : rapprochement domicile/travail, nouveau projet professionnel, insuffisance des rémunérations.

Le recrutement est rendu difficile du fait de la pénurie de certaines qualifications (aides- soignants, infirmiers, candidats aides à domicile peu formés…) et surtout de l'insuffisance des rémunérations.

Toutefois, par le biais de la validation des acquis des compétences et la formation continue dispensée dans le cadre du plan de formation annuel, des aides à domicile ont intégré le service de soins.

Les activités du CLIC 7, porté par Âges et Vie, avec le financement du département

Les sollicitations qui parviennent au CLIC 7 sont de plus en plus nombreuses bien que le budget se réduise d'année en année. Il s'agit de demandes d'aide urgente, d'interventions pour des situations problématiques.

Le CLIC 7 joue un rôle d'information, de formation, de sensibilisation sur différentes difficultés touchant la santé, les conditions de vie des personnes à domicile – âgées et handicapées : le sommeil, les AVC, la mémoire…

L'action « relogement » en lien avec un bailleur social est terminée. Elle avait pour objectif de permettre aux personnes l'accès à un logement mieux adapté. Quelques situations ont été débloquées, il reste 9 ménages à reloger. Le partenariat avec les mairies devrait être développé.

La diffusion de flyers est permanente pour faire connaître les activités du CLIC 7. Sont directement concernés : les caisses de retraite, les mairies, les hôpitaux du secteur, les professionnels libéraux

Les activités de la MAIA Val de Marne Ouest, portée par Âges et Vie, avec le financement de l'ARS

La MAIA joue un rôle d'animation et de concertation entre les professionnels, préservant le dynamisme et la cohérence du territoire.

Elle est en première ligne dans le suivi, le soutien de situations difficiles. Elle prend en charge des personnes le plus souvent très démunies tant au niveau matériel, financier, psychologique, en situation d'isolement… Elle apporte une aide pour entreprendre les démarches, sollicite les intervenants nécessaires et coordonne leurs interventions. L'objectif est d'aider les personnes à se prendre en charge petit à petit et à reprendre progressivement une vie sociale.

La MAIA met en place des groupes de travail sur des problématiques de terrain : le problème des nuisibles dans les appartements, la salubrité, la santé publique, la précarité, la recrudescence de la tuberculose, la télé-médecine… Elle réunit les professionnels autour de ces problématiques

Comment poursuivre ? Nous constatons que de nombreux professionnels, services sont présents, chacun œuvrant suivant ses orientations, ses objectifs… avec lesquels Âges et Vie collabore et qu'il est opportun de créer un lieu, une maison locale pour l'autonomie et la santé.

Elle permettra aux personnes les plus éloignées des soins et des accompagnements de notre territoire de trouver plus facilement l'aide dont elles ont besoin, de leur faciliter les démarches, de les orienter vers les services les mieux à même de les aider.

Ce sera aussi un lieu ressource pour les professionnels favorisant le dialogue et la coordination, faisant converger les besoins vers un lieu reconnu, renforçant la cohérence entre les dispositifs, offrant des services coordonnés, redonnant une dynamique collective.

Répondant à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Ile de France dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé, Âges et Vie, le CLIC 7 et la MAIA Val de Marne Ouest lui ont adressé un pré-projet de création d'une « Maison Locale Autonomie - Santé ». L'ARS est ainsi interpelée pour envisager l'intérêt de poursuivre la réflexion sur un tel projet et de voir l'opportunité d'un équipement réalisé dans le cadre de la rénovation du centre-ville de Vitry. Cette expérience de Maison locale Autonomie-santé pourrait être dupliquée dans d'autres communes intéressées du Val de Marne Ouest.

Dans l'attente de l'avis de l'ARS, Âges et Vie, le CLIC 7 et la MAIA Val de Marne Ouest portent le projet et poursuivent leurs activités en coordination, essayant de rendre aux personnes le meilleur service attendu.

Le SPASAD, interview d'Ulysse Perez

Âges et Vie a créé en 1981 le premier service de soins infirmiers à domicile du Val de Marne, le SSIAD, s'inscrivant d'emblée dans un projet associatif, avec un travail d'équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les structures hospitalières et les services sociaux.

En 1982, la création d'un service d'aide et d'accompagnement complète les missions d'Âges et VIe pour favoriser le maintien des personnes âgées à leur domicile. De 25 places en 1982, Âges et Vie passe à 200 places en 2018 : 140 places pour les personnes âgées, 20 places pour les personnes en situation de handicap, 20 places au service ESA , 20 places pour le SSIAD renforcé.

Âges et Vie, précurseur du SPASAD, Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, a été retenu par l'ARS dans le cadre de l'expérimentation de modèle de SPASAD intégré sur la période 2017 – 2019.

Le responsable du Spasad est le cadre de santé Ulysse Pérez.

Marie France Lechien est l'infirmière coordinatrice dédiée aux prises en charge communes.

La mise en œuvre de ce parcours de santé est un levier supplémentaire pour prévenir la dépendance.

Sur la base d'une évaluation globale, un projet individualisé d'aide, de soins d'accompagnement est mis en place pour un travail en synergie permettant d'éviter les ruptures de parcours en favorisant l'aide humaine personnalisée.

Les objectifs sont de :

- ***conforter la qualité des réponses aux personnes fragilisées par un accompagnement global dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie.***
- ***renforcer les prises en charge communes aux SSIAD et SAAD d'Âges et Vie dans l'intérêt du patient avec son consentement, en lien avec le médecin traitant.***
- ***consolider la coordination entre Âges et Vie en lien avec le réseau des partenaires : consultation spécialisée pour évaluation gériatrique complète.***
- ***favoriser le partenariat avec l'HAD pour réduire le passage aux urgences et les hospitalisations avec un maintien au domicile.***
- ***dans le cas d'hospitalisation, préparer une réponse adaptée aux besoins de la personne pour son retour.***
- ***organiser des réunions de concertation.***

La formation du personnel au repérage des fragilités pour anticiper les situations à risques est primordiale pour prévenir la dénutrition, la déshydratation et leurs conséquences. Âges et Vie vient de créer un poste de diététicienne.

En proposant une réponse efficace et concertée aux personnes fragilisées de notre territoire, le SPASAD d'Âges et Vie contribue par ses compétences au repérage, à l'évaluation et à la prise en charge de la dépendance de personnes âgées de Vitry, Ivry, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais et Villejuif.

Ils nous ont quitté en 2018

Hommage à Janine Benech

Janine Benech est partie brutalement le 30 octobre 2018. Elle avait 86 ans.

Vitriote de naissance elle y a vécu avec son mari Claude jusqu'à ces deux dernières années où ils s'étaient installés dans une résidence pour séniors à Villejuif.

Dans sa jeunesse, elle avait été une basketteuse de bon niveau dans une équipe de Paris 15e. Elle a ensuite fait une carrière de comptable.

En 1982, elle a adhéré à Âges et Vie avec son époux Claude. Ils avaient alors répondu à une souscription destinée à acheter un minibus pour transporter les bénéficiaires.

Auparavant, en 1983, Claude, alors élu de la ville de Vitry, était intervenu auprès de l'ordre des médecins pour appuyer l'association à ses débuts.

Plus tard, en 1985 Âges et Vie a apporté ses services à la maman de Janine. C'est pendant cette période qu'avec quelques familles (Deniel, Kervazo, Bertrand…..) ils ont créé en 1992 le Cercle des Familles qu'ils ont continué à animer bien au-delà de la fin de prise en charge de leur parent.

Janine a toujours été là, pour la préparation et l'animation des soirées qui dès 1992 se sont tenues tous les trois mois. Celles-ci réunissaient des professionnels (de l'association et du territoire) et des aidants sur des thèmes tels que : la mémoire, la maladie d'Alzheimer, la douleur, la compensation du handicap, la place des usagers dans l'évaluation… Il y eut aussi des permanences.

Des temps forts ont été de contribuer à la préparation puis au déroulement des anniversaires d'Âges et Vie :

En 2001, les 20 ans au gymnase Paul Éluard qui ont eu pour thème « La place des personnes fragilisées dans la Société » et en 2006 les 25 ans au Mac Val qui portaient sur « L'avenir des aidants ».

Nous la remercions pour tous ces engagements.

Hommage à André Carville

André Carville est décédé le 22 juillet 2018.

Né à Vincennes en 1924 il s'est installé rapidement à Vitry où il a résidé pendant soixante-dix ans.

Après une carrière à Ivry, au moment de la retraite il s'est investi dans plusieurs associations, dont le centre culturel et la Société d'Histoire qu'il a longtemps animée et dont il a assuré la présidence jusqu'en 2012.

Il a adhéré à Âges et Vie dès sa fondation, lorsque l'association avait son siège rue André Maginot. Il a contribué dès le début au Bulletin de l'association qu'il a enrichi par la « Rubrique d'histoire locale » très appréciée de tous les lecteurs.

Il restera présent à travers les textes qu'il nous a laissés et qu'Âges et Vie continuera de publier.

Nous le remercions pour toutes ces années.

Bilan – La journée départementale des aidants

Les rencontres mensuelles ont repris à la rentrée.

Nous avons demandé à Janine Silvestre, psychologue clinicienne animant le Cercle des Aidants, de nous présenter un bilan du fonctionnement.

Quelques données chiffrées :

En un an, 76 personnes ont été accueillies sur 10 sessions, entre 4 et 6 par séance.

Elle en rappelle les objectifs : **des rencontres thématiques en fonction de la demande des participants et plus généralement des échanges fondés sur un partage d'expériences basées sur un principe de convivialité et de confidentialité.**

Nous apportons également des réponses concrètes sur les différentes structures et dispositifs existants.

Le cercle des aidants est apprécié par ses participants ; il permet ainsi de se rencontrer, d'échanger, de parler, de confronter des expériences.

Il vise également à accompagner un mal-être « on ne pense plus à soi, on ne se projette plus », de retrouver l'envie de faire des démarches par exemple.

Il permet de recréer du lien social, de la convivialité pour parler, s'écouter ou simplement être présent.

Par ailleurs, il mobilise les émotions lorsque l'accompagnement est pesant, devenant ainsi un espace psychique pour se distancier.

À ce titre, on note avec un grand intérêt la fidélisation des participants qui s'autorisent à mettre des mots sur leur subjectivité.

La psychologue peut également orienter certains des participants vers des suivis thérapeutiques s'ils en expriment la demande.

Des rencontres régulières ont lieu entre Âges et Vie et la mairie de Vitry, partenaire dans cette action.

En 2018, Âges et Vie a participé au Salon des Aidants ayant eu lieu à Créteil, manifestation organisée une fois par an par le Conseil Départemental. Quelques administrateurs ont été présents sur un stand que nous partagions avec l'UNA. En effet, le département avait fait le choix de n'inviter que les fédérations.

Nous avons rencontré 80 personnes, très peu du secteur d'Âges et Vie. Pour un certain nombre venant chercher des renseignements sur les différentes possibilités d'aide à domicile, il s'agissait d'un premier contact. Nous avons été amenés à présenter les différents aspects, à aborder les questions administratives, et à orienter sur les différents membres du réseau UNA.

Rappelons les prochaines dates du Cercle des Aidants :

13 avril, 18 mai, 22 juin à 10 h au foyer Paul et Noémie Froment à Vitry-sur-Seine.

Le CLIC 7 et la MAIA 94 OUEST

L'ACTUALITÉ DU CLIC 7

- **Un forum sur le thème de la mémoire** s'est déroulé le vendredi 25 janvier de 9 h 30 à 16 h 30 au Centre socio-culturel Lamartine à Cachan. Des conférences et des ateliers ont été proposés tout au long de cette journée.

- **Les ateliers initiation à la danse** en partenariat avec l'association Cercle Lilas à Vitry ont rencontré un vif succès en 2018. Ils se poursuivent en 2019 :

  - Samedi 30 mars de 14 h à 17 h à la maison de la Vie Associative à Vitry

  - Mercredi 17 avril de 15 h à 18 h à la Résidence Charcot à Fresnes

  - Mercredi 15 mai de 15 h à 18 h au Club Lacroix au Kremlin-Bicêtre

  - Mercredi 19 juin de 15 h à 18 h à la Maison pour Tous à Villejuif.

- Le 26 janvier **un atelier sera dédié aux aidants** qui pourront venir danser accompagnés de leur proche aidé à l'accueil de jour Casa Delta 7 à Villejuif.

- Participation du CLIC au **salon des Séniors** de la ville du Kremlin-Bicêtre le 30 mars.

L'ACTUALITÉ DE LA MAIA 94 OUEST

La MAIA Val de Marne Ouest[1] débute l'année 2019 au grand complet :

De gauche à droite : Anne Drouard, Marie Bonnet, Catherine Kerdelhué, Nina Humeniuk, Delphine Petitjean, Anne Cochereau, Rachelle Loukou et Marion Froger.

L'arrivée de deux gestionnaires de cas en octobre 2018 et janvier 2019 ainsi que de l'assistante en septembre 2018 a permis de renforcer l'équipe qui est maintenant au complet.

Plusieurs projets seront poursuivis en 2019 :

- Le développement de l'activité d'accompagnement des gestionnaires de cas auprès des personnes les plus fragiles

- Le recensement des structures et services du territoire qui interviennent auprès des personnes présentant une perte d'autonomie.

- L'organisation de temps d'information et d'échanges pour les professionnels du territoire

- L'ouverture du portail internet d'information « Maillage » à destination des professionnels

- La réflexion autour de l'articulation de l'activité des différentes structures d'information et d'appui (CLIC, PTA)

Un forum d'information sur les punaises de lit se tiendra le 10 avril à Thiais.

1 - Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie, dispositif porté par Ages et Vie qui a pour objectifs d'améliorer la lisibilité par tous du système d'aide et de soins, de simplifier et optimiser le parcours des personnes âgées en soutenant leur projet de vie à domicile. La MAIA Val de Marne Ouest intervient sur 16 villes de l'ouest du département.

Grand âge et Autonomie

De nombreux débats ont secoué la population durant plusieurs semaines autour du pouvoir d'achat, de la fiscalité, des services publics, du coût des déplacements…

Il en est un cependant qui ne semble pas passionner les foules, mais qui viendra, tôt ou tard, nous bousculer, nous interroger et pour lequel il faudra bien trouver des solutions : il s'agit du vieillissement de la population française !

Les chiffres du Ministère des Solidarités et de la Santé, mis à jour au 21 janvier 2019, sont éloquents :

- Aujourd'hui, la France compte 1,5 million de personnes de 85 ans et plus
- En 2050, il y aura 4,8 millions de personnes de 85 ans et plus.

Que dire de cette augmentation de la population des plus de 85 ans :

- Sera-t-elle en capacité d'être autonome, de se prendre en charge physiquement, psychiquement, financièrement ?
- Qui assurera toute cette charge ?
- Quelle sera la part demandée aux finances publiques, donc à la solidarité nationale, donc à chacun de nous ?

Dans le dossier de presse du 30 mai 2018, Madame BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé indiquait concernant le vieillissement de la population : ***« Nous avons 3 blocs de réflexion à conduire :***

- ***Quelles sont nos priorités, le socle de biens et de services qui doivent être, à l'avenir, accessibles à toutes les personnes âgées pour accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie ?***
- ***Quels sont les scénarios de répartition des contributions de chaque acteur pour assurer un financement pérenne et solidaire de la perte d'autonomie ?***
- ***Comment faire évoluer la gouvernance nationale et territoriale des politiques publiques du vieillissement et de la perte d'autonomie ?***

La concertation et le débat public seront organisés au niveau national et territorial. Une concertation citoyenne permettra à chacun de s'exprimer et de contribuer ».

Une commission a été mise en place par le Premier Ministre le 17 septembre 2018 avec mission d'apporter des propositions concrètes qui orienteront les décisions du gouvernement dans la loi « grand âge et autonomie »

La première étape de cette réflexion s'est déroulée d'octobre 2018 à février 2019. Elle s'est appuyée sur une consultation nationale à partir de la plateforme « make.org » qui a dénombré 414.000 participants, 18.000 propositions et 1,7 million de votes sur les propositions.

: besoins de la population

Des groupes d'expression pour écouter la parole des personnes aidées, des aidants, des professionnels se sont déroulés.

Des forums régionaux ont eu lieu pour faire remonter les attentes et analyses des territoires.

De ces consultations, 7 idées principales ressortent :

- ***1. Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées.***
- ***2. Améliorer la qualité de l'accueil des personnes âgées en établissements spécialisés.***
- ***3. Mieux accompagner les aidants.***
- ***4. Améliorer les conditions de travail des personnels d'aide et de soins aux personnes âgées.***
- ***5. Réduire le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie.***
- ***6. Faciliter l'accès à la santé des personnes âgées.***
- ***7. Développer des lieux de vie alternatifs et intergénérationnels.***

Concernant la 4e préconisation, l'idée principale consiste dans **la valorisation des salaires des professionnels, le renforcement des effectifs, la formation et le développement de matériel d'aide. La demande prioritaire des administrateurs d'Âges et Vie concerne la valorisation des salaires depuis de nombreuses années : un salaire juste pour pouvoir vivre dignement.**

La concertation nationale se poursuivra à travers 10 ateliers regroupant des représentants de l'État et des collectivités, des experts, des représentants des personnes âgées, des associations, des fédérations d'usagers et de professionnels.

Les administrateurs d'Âges et Vie interpelleront les députés et sénateurs de nos circonscriptions pour leur faire connaître les attentes des personnes âgées les plus vulnérables de notre territoire. Ils s'engagent à suivre ces travaux dans l'attente des décisions à venir.

Source : solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/concertation

À la recherche de personnel !

Alors que les demandes d'aide et de soins pour les personnes dépendantes ne cessent d'augmenter, de nombreuses structures sur le territoire peinent à recruter du personnel. C'est aussi le cas d'Âges et Vie !

Face à cette constatation, UNA National a demandé à OPINION WAY, organisme de sondage, une enquête auprès des services d'aide et de soins à domicile sur leurs difficultés de recrutement.

Ce sondage a été réalisé de la manière suivante :

- 256 directeurs de structures adhérentes à UNA parmi les 678 adhérents ont été interrogés à 73 % par téléphone et 27 % par questionnaire en ligne, sur la période du 24 octobre au 16 novembre 2018.

- La diversité des structures a été respectée ; petites, moyennes, grandes – leur implantation (province, Île-de-France, outre-mer) – leur forme juridique (association- structure publique, structure mutualiste)

- 1 - Il s'avère, en règle générale, que le nombre de demandes augmente, mais qu'elles ne peuvent pas toutes être prises en charge intégralement.
- 2 - 1 prise en charge sur 10 en moyen -ne n'a été que partielle, refusée ou reportée. Le taux de demandes refusées passe de 3 à 5 % entre 2017 et 2018.
- 3 - 45 % des structures n'ont pas pu prendre en charge toutes les demandes alors que pour la moitié des structures le nombre de demandes a augmenté par rapport à 2017.
- 4 - Malgré cela, 95 % des structures ont créé des postes, mais ce n'est pas suffisant au regard du nombre de demandes.19% des postes ouverts n'ont pas été pourvus, ce qui représente 1 poste sur 5 en moyenne.
- 5 - Pourquoi tant de postes vacants ? Principale réponse : le manque de candidats qui s'explique de la manière suivante :

- Le manque de moyens financiers pour proposer des salaires attractifs.
- Le profil inadéquat des candidats.
- Les conditions de travail.

Et le cercle se referme : pas de personnel compétent, pas de possibilité de prise en charge !

Au moment où le gouvernement a lancé la réflexion « grand âge et autonomie », il est impératif de faire prendre conscience aux élus qui voteront la loi qu'il y a un problème de financement que les personnes en perte d'autonomie ne peuvent pas assumer seules. Comment faire appel à la solidarité nationale ?

L'aide et le soin à domicile de qualité doivent être assurés par des personnels reconnus, valorisés et donc bien rémunérés, formés et soutenus par un encadrement suffisant et indispensable.

Les administrateurs d'Âges et Vie, soutenus par UNA Ile de France et UNA National, porteront ces préoccupations aux élus.

Sur l'utilité de l'aide et des soins à domicile

L'aide, les soins et l'accompagnement à domicile est source de richesse financière et humaine.

Rapport sur l'utilité de l'aide et des soins à domicile. Citizing 2018 L'aide et les soins à domicile – quelle utilité ? https://www.citizing-consulting.com

Chaque Euro public supplémentaire consacré à l'aide à domicile pour les personnes âgées dépendantes génère un gain socio-économique de 1.62 €.

Appliqué à l'ensemble de la population de plus de 60 ans bénéficiant d'une aide familiale, le bénéfice socio-économique (net des coûts pour les finances publiques) s'élèverait à 1.5 milliard € pour une heure d'aide à domicile en plus par semaine. Pour la première fois en France, la méthodologie de l'évaluation socio-économique est appliquée au secteur de l'aide et des soins à domicile.

L'aide et les soins à domicile concernent plusieurs millions de personnes fragilisées en France. Alors que la grande majorité des personnes déclare préférer les dispositifs d'aide et d'accompagnement à domicile plutôt que les placements en institution (hôpital, EHPAD, foyer, etc.), ces dispositifs n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation globale. Ils sont même remis en question, non pas sur leur fondement, ni sur leur utilité, mais dans leurs moyens de financement car les politiques ne les appréhendent que comme une charge pour la collectivité.

Centré sur les impacts budgétaires, le pilotage des politiques publiques est donc pénalisé par les difficultés méthodologiques pour évaluer leurs bénéfices au long terme.

Puisque c'est ainsi depuis si longtemps, quelles raisons pourraient permettre à certains de considérer autrement cette question et, surtout dans un contexte d'enjeux électoral.

Les résultats de cette étude sont sans appel : avec des bénéfices quantifiés et « monétarisés » relatifs à la poursuite de la scolarité, de la délinquance évitée, à la diminution des durées de séjour à l'hôpital, ou encore au maintien des aidants familiaux sur le marché du travail, l'aide et les soins à domicile doivent être soutenus par les pouvoirs publics.

De par la nature même des activités soutenues par la puissance publique (peu ou pas de recettes, système tarifaire basé sur la convergence qui vise à toucher le plus grand nombre sur le fondement de l'ÉQUITÉ), les calculs d'impact et de rentabilité financière ne présentent pas d'intérêt. Nous attendons avec impatience que le Conseil Départemental du Val de Marne communique sur les résultats de l'étude menée en 2018 par la Cabinet ENEIS. Espérons que les mesures qui seront préconisées basées sur le principe de la convergence viseront au rapprochement effectif du secteur sanitaire et médico-social (compétence de l'Agence Régionale de la Santé) et social (compétence du Département) et non à son démantèlement.

Dans une période de contrainte budgétaire forte, l'utilité des projets est peu reconnue. En cette période électorale, donner à connaître de ses actions devient plus important que de financer ces mêmes actions pour lesquelles le Conseil Départemental a donné délégation à des opérateurs.

En décembre dernier, Le Conseil Départemental par la voix de sa vice-présidente en charge de la délégation Solidarités en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a souhaité nous rappeler que ***l'exécutif départemental a annoncé la création d'un nouveau service offert aux Val-de-Marnais : un accueil territorialisé pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants. Ce nouveau dispositif répond à cinq enjeux : proximité, visibilité, équité, lisibilité de l'action départementale, simplification des parcours des usagers,*** rejetant ainsi toute volonté d'une coopération avec les acteurs impliqués depuis longtemps.

.../...

Sur l'utilité de l'aide

Il faut quand même rappeler que l'équité, comme le dit le sociologue François Dubet est une « fiction nécessaire », car les inégalités résultent d'un compromis, d'une lutte de pouvoir entre les membres d'une même société. La mise en avant à outrance de la notion d'« équité » sert parfois à masquer une plus grande tolérance aux inégalités tout court...

Nous allons tous, en tout cas nous l'espérons, vieillir. Nous espérons tous pouvoir vieillir dans de bonnes conditions. Nous espérons tous pouvoir jouir de notre environnement auprès de nos proches lorsque toutes les conditions nécessaires sont réunies pour nous garantir une qualité de vie.

Malheureusement et c'est un fait, les disparités socio-économiques sur notre territoire ont et continueront à avoir un impact certain sur l'accès aux soins et sur la qualité de vie des personnes les plus fragiles.

Dès lors, est-il de la responsabilité de nos élus territoriaux, puisque la loi confère au Département une mission en matière d'action sociale, de prendre la mesure des écarts et d'y apporter une réponse cohérente.

La preuve est faite de l'utilité de l'aide à domicile apportée aux personnes dépendantes[1]. Réussira-t-on ensemble à imaginer un modèle adapté de financement ?

Il existe un lien de causalité entre l'aide à domicile et l'état général des personnes âgées dépendantes :

- Une heure d'aide à domicile par semaine pendant 1 an diminue la probabilité de recourir aux urgences de 11 % pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- Une heure d'aide à domicile par semaine pendant 1 an diminue la probabilité d'être contraint d'aller en maison de retraite (EHPAD) de 6 %. L'aide à domicile augmente la probabilité d'être en meilleure santé mentale et physique.
- De plus, l'aide à domicile vient soulager les aidants familiaux. Or il existe un lien de causalité entre aide à domicile et bien-être des aidants familiaux, car l'aide à domicile :
  - augmente les probabilités d'être en situation d'emploi à temps plein,
  - permet le répit des aidants familiaux en apportant un soulagement psychologique (48 % des aidants déclarent avoir une maladie chronique : 29 % se sentir anxieux ou stressés).

Cette situation permet de générer des recettes fiscales (impôts, cotisations sociales, TVA) compte tenu de :

- la participation des aidants au marché du travail,
- l'embauche des intervenants de l'aide à domicile.

Si la preuve ne semble plus à faire de l'utilité de l'aide à domicile, c'est la question de son financement qui reste fragile.

Aussi, la dynamique qui permet de créer des ressources dans ce secteur d'activité ne s'enrayera pas si et, seulement si, les recettes générées par cette activité permettent de financer effectivement la dépendance des personnes âgées et handicapées. Ce financement doit permettre d'abonder de manière juste le financement des Départements pour :

- l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées (APA)
- la prestation de compensation pour les personnes handicapées (PCH)
- le financement du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- le financement d'autres actions de prévention et du forfait autonomie, puisque la loi confère au département cette mission.

1 - Étude CITIZING 2018 – L'aide et les soins à domicile : quelle utilité ?

... suite

Alors nous, association de proximité depuis 1981, ayant obtenu une délégation du Département pour assurer une mission d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi qu'une délégation du Préfet pour assurer une mission de soins à domicile auprès de personnes âgées, handicapées ou malades (publics fragiles et particulièrement vulnérables) ne pouvons que continuer à demander les moyens justes et nécessaires pour accomplir cette mission dans le respect de nos valeurs et engagements associatifs.

Nous continuerons à dire que nous participons à une richesse économique et humaine.

Nous continuerons à rappeler le besoin de dialogue, de concertation avec l'ensemble des différents acteurs qui doivent être considérés comme ils le méritent en tant que partenaires (avec qui on se doit d'être en relation puisqu'interdépendants et appartenant à un groupe social, économique et humain).

Rêvons d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour construire une réponse adaptée aux besoins. Construire ensemble une démarche-projet pour répondre aux enjeux liés à la question de la dépendance des publics fragiles et de l'autonomie.

Face à l'allongement de la durée de vie et le développement des maladies chroniques, il est nécessaire de repenser l'organisation et l'articulation entre les professionnels quel que soit le champ d'intervention. Deux lois en particulier contribuent à accompagner ce changement. Si l'espérance de vie à la naissance en bonne santé fait l'objet d'une attention particulière depuis 2004 et montre des données relativement stables depuis cette date, l'espérance de vie à la naissance depuis 1994 a évolué de 5.7 ans pour les hommes et de 3.6 ans pour les femmes réduisant ainsi l'écart de 2 ans.

À partir de 65 ans, l'espérance de vie pour :

- Les femmes est de 88.6 ans et l'espérance de vie sans incapacité est de 75.7 ans.
- Les hommes est de 84.3 ans et l'espérance de vie sans incapacité est de 74.8 ans.

Cela implique que le parcours de vie et plus particulièrement le parcours de soin des personnes âgées de plus de 75 ans doit s'adapter de manière conséquente à cette évolution.

Le système de santé au service du parcours de soin du sujet notamment âgé doit évoluer et s'adapter. Nous observons bien sur le terrain dans le cadre de nos activités les besoins et les manques conséquents pour répondre à domicile aux besoins des personnes.

La loi de modernisation du système de santé (26 janvier 2016) qui engage la modernisation nécessaire de notre système de santé autour de trois orientations :

- le renforcement de la prévention,
- la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste,
- le développement des droits des patients.

Cette loi induit un changement d'approche dans la prise en charge des personnes et introduit **la notion de parcours, de santé, de soins et de vie :**

- **les parcours de santé,** qui articulent les soins avec, en amont, la prévention en santé et sociale et, en aval, l'accompagnement médico-social et social, le maintien et le retour à domicile.
- **les parcours de soins** qui permettent l'accès aux consultations de 1er recours et, quand cela est nécessaire, aux autres lieux de soins : hospitalisation programmée ou non (urgences), hospitalisation à domicile (HAD), soins de suite et de réadaptation (SSR), unité de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- **les parcours de vie**, qui envisagent la personne dans son environnement : famille et entourage, scolarisation, prévention de la désinsertion professionnelle, réinsertion, logement…

Les passerelles entre ces 3 niveaux sont à bien définir, car elles seront le gage de l'amélioration conséquente des parcours de soin et de vie de chacun d'entre nous.

.../...

Sur l'utilité de l'aide

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (28 décembre 2015) met un accent fort sur la prévention. Pour assurer une meilleure coordination entre acteurs, elle a instauré la conférence des financeurs.

Afin de répondre aux difficultés du secteur de l'aide à domicile, la loi a instauré des dispositions pour moderniser le secteur avec notamment le soutien au développement des **services polyvalents d'aide et de soins à domicile** (SPASAD).

Les données territoriales du secteur Ouest du Val de Marne

- ***Inégalités sociales et précarité :*** En 2014, plus d'un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté en France. Les femmes représentaient 73 % des retraités aux revenus modestes du fait du veuvage ou de carrières incomplètes.

71 % des hommes ont une pension complète contre 41 % des femmes.

À Vitry-Sur-Seine, 17 % des 60-74 ans et 9 % des 75 ans et plus ont un revenu mensuel en dessous du seuil de pauvreté. La part des ménages avec les revenus les plus « confortables » reste semblable d'une génération à l'autre, alors que la part des ménages les plus défavorisés a augmenté.

- ***La désertification médicale :*** Ces dernières années, de nombreux médecins généralistes sont partis à la retraite et très peu ont été remplacés.

À noter que pour le seul secteur gérontologique 7, on recense 4.529 personnes âgées de 60 ans et plus (du régime général) sans médecin traitant déclaré (données issues de l'observatoire des fragilités). Le déficit de professionnels concerne également les paramédicaux que ce soit les infirmiers, les kinésithérapeutes ou les orthophonistes.

Ceci impacte les prises en charge à domicile et les possibilités de récupération post-chirurgie en orthopédie ou post-AVC.

Aujourd'hui fort de ce constat, il nous faut renforcer la collaboration entre les acteurs pour imaginer ensemble un projet de Maison pour l'Autonomie pour :

- lutter contre le morcellement et le cloisonnement des réponses médicales, médico-sociales et sociales en favorisant la coopération et le pilotage des politiques publiques (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental) et du rôle de la Commune et des acteurs locaux.
- rendre accessibles et lisibles les réponses apportées par les acteurs aux besoins des personnes fragiles.
- renforcer la nécessaire articulation des réponses des professionnels et des aidants.
- valoriser la place en tant qu'acteur majeur des associations de malades et de proches.

Pour ce faire construire un lieu d'accueil de proximité pour :

- lutter contre la fracture numérique.
- garantir une présence sur les territoires désertés par les services publics du fait de l'insécurité.

L'augmentation de la demande des soins, l'allongement de la durée de vie, la baisse de la démographie médicale, la perte de reconnaissance sociale, la remise en question des compétences par des patients, la culture de la faute, le harcèlement, participent à la liste non exhaustive des pressions et facteurs de stress chroniques chez les médecins.

et des soins à domicile

... suite & fin

La démarche-projet de « Maison pour l'Autonomie et la Santé » se déploie autour de 2 axes majeurs :

- la réponse aux besoins de soins, d'accompagnement et d'information des personnes.
- la réponse aux besoins d'information, de coordination et d'appui des professionnels.
- notre territoire a de forts atouts comme **la coordination des acteurs de la gérontologie.**

Le secteur Ouest dispose de deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (Clic 6 et 7), instaurés respectivement depuis 2008 et 2002.

Ces dispositifs ont depuis toutes ces années très fortement contribué à une meilleure connaissance des acteurs entre eux. Cette action a été renforcée par le déploiement du guichet intégré par la **MAIA** Val de Marne Ouest.

La création d'une plateforme territoriale d'appui (PTA) est venue renforcer cette dynamique et surtout faciliter les liens avec les professionnels libéraux.

Aussi, cet espace polyvalent et innovant permettrait de réunir dans un seul lieu des publics souvent « fragmentés » par catégories d'âge, de handicap ou de besoins, ainsi que des professionnels parfois isolés dans leurs pratiques.

L'objectif n'est pas de prendre la place de services déjà implantés sur le territoire, mais d'offrir un espace aux personnes sollicitant peu ces dispositifs en complémentarité et en projet de relais.

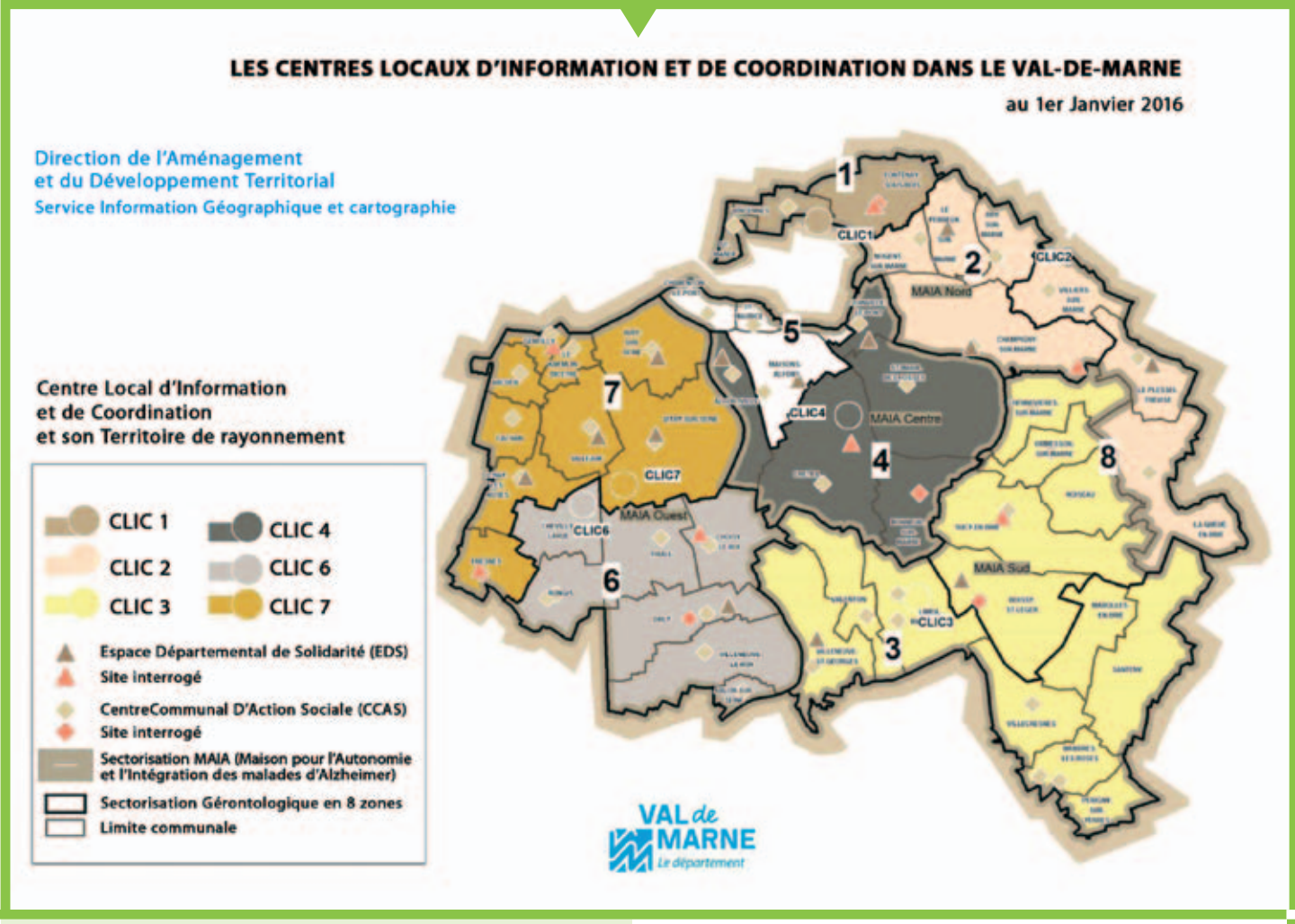

Vitry De la vapeur à l'électrification sur les rails

L'année 1910, année de la crue de la Seine, stoppe le trafic car, à certains endroits, les voies sont sous les eaux

Dernier train se rendant de Vitry à Choisy le Roi (photo de l'Illustration de janvier 1910)

Anciens wagons en bois. Il n'y avait pas de couloir intérieur et chaque compartiment avait sa propre portière.

La guerre 1939-1945 n'a pas amené de bombardement sur les voies situées sur le territoire de Vitry, que ce soient des bombardements alliés pendant l'occupation allemande, ou ceux des Allemands après la libération.

Mais, le 1er novembre 1944, un train de munitions allemand, garé entre les ponts de l'avenue Jean Jaurès et Mazagran, explose en partie. Un énorme champignon blanc se forme qui, entraîné par les vents d'Est, couvre tout Vitry provoquant peur et panique. Il y a des victimes et des dégâts matériels provoqués par la chute des différents débris de munitions.

A Vitry, mais également aux alentours, jusque dans Paris dans la cour de l'école des Arts et Métiers, boulevard de l'Hôpital, des chutes d'engins du genre obus à ailettes de mortiers ont éclaté causant de nombreuses destructions.

27 morts et 97 blessés ont été déplorés.

Une partie des wagons n'a heureusement pas explosé. De courageux cheminots réussissent, en les tirant à l'aide de cordes, à les isoler du reste du convoi.

Vitry-sur-Seine : Entonnoir causé par l'explosion de munitions

On a peu de détails sur les causes, accident ou attentat, la censure militaire existe et les journaux ne donnent pas de précisions. Le journal «Combat» du 2 novembre 1944 en fait état sans toute fois amener une explication plausible.

En 1969, la construction d'une gare supplémentaire dans le quartier des ARDOINES est envisagée par le Conseil Municipal. Elle est devenue indispensable pour répondre aux besoins des habitants de cette zone d'utilité publique. Les 4 voies bénéficient de ce progrès.

Elle est inaugurée le 25 septembre 1977. Dans l'année 1990, 500.000 voyageurs y prirent le train.

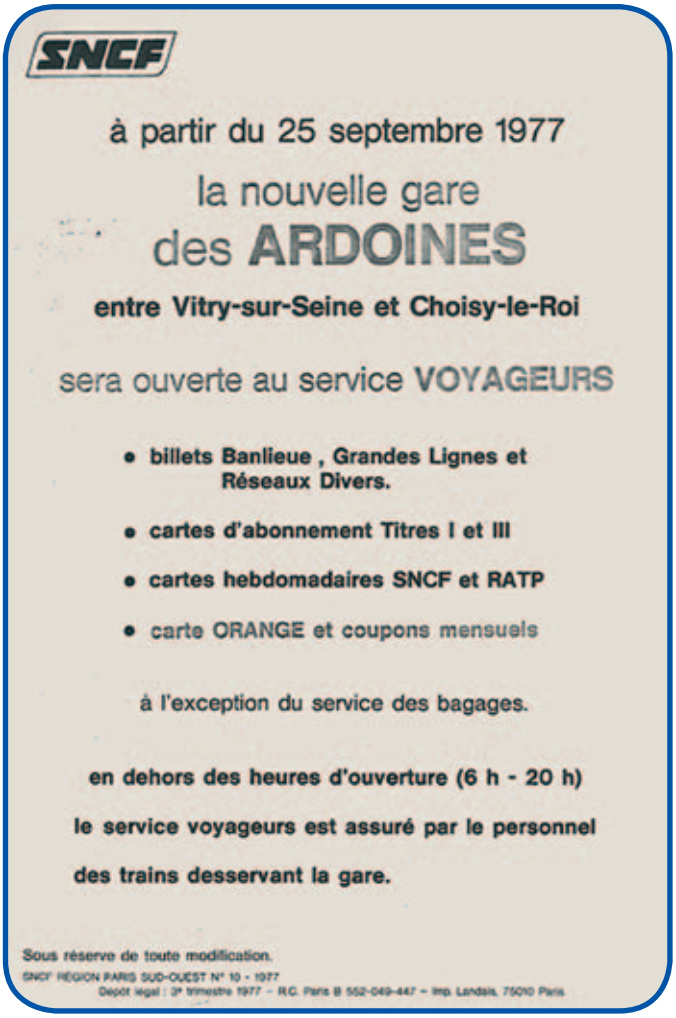

SNCF

à partir du 25 septembre 1977

la nouvelle gare

des **ARDOINES**

entre Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi

sera ouverte au service **VOYAGEURS**

- **billets Banlieue , Grandes Lignes et Réseaux Divers.**
- **cartes d'abonnement Titres I et III**
- **cartes hebdomadaires SNCF et RATP**
- carte ORANGE et coupons mensuels

à l'exception du service des bagages.

en dehors des heures d'ouverture (6 h - 20 h)

le service voyageurs est assuré par le personnel

des trains desservant la gare.

Sous réserve de toute modification.

SNCF RÉGION PARIS SUD-OUEST N° 10 - 1977

Dépôt légal : 3e trimestre 1977 – R.C. Paris B 552-049-447 – Imp. Landais, 75010 Paris

À suivre

par André **CARVILLE**
et Pierre **MUSE**

VITRY SUR LES RAILS

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 130 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Cercle des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 05 janvier 2017

Pour adhérer **veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.**

ÂGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert, assisté de :

André Carville†, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Christian Hering, Delphine Petitjean, Catherine Kerdelhué

Logo Âges et Vie & identité visuelle : Jacques Clergue - Maquette : Philippe Rolle
Dessins : Sylvie Bonnefont - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie - ISSN nº 11640901